



Heures des Offices au Sanctuaire de N.-D. du Cap

La Semaine : Messes à 5½ h., 6 et 7 heures.—Vénération des Saintes Reliques et bénédiction des objets de piété à 9 h. a.m. et à 4 h. p. m.

Le Dimanche : Messes à 5½ h., 6 et 7 heures ; grand'messe à 9½ h.—Vénération des Saintes Reliques et bénédiction des objets de piété à 10½ h. a. m. et à 4 h. p. m.—A 2½ h., Vêpres suivies du Salut.

Confessions : On entend les confessions le matin de 6 à 8 h. et le soir de 3 à 4 h.

Communions : La sainte communion est distribuée avant, pendant et après chaque messe.

N. B.—Soit pour les confessions, soit pour la sainte communion, en tout temps, les pèlerins peuvent s'adresser au frère sacristain qui leur procurera un prêtre.

N. B.—Pour les triduum préparatoires aux pèlerinages, pour les missions ou retraites par les Frères, messieurs les curés peuvent s'adresser au R. P. Joseph Dore, supérieur, Cap-de-la-Madeleine, ou au R. P. Joseph Dore, St-Pierre, rue Visitation, Montréal.